

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

25^e Année N° 5182... Le Journal de Roubaix est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX... Les abonnements et les annonces ont...

Le dock, on annonce une nouvelle circulaire du sultan aux puissances. Elle s'appuie, comme les précédentes, sur le prétendu droit de souveraineté du sultan à Tunis et sur le firmen de 1871, dont la France n'a jamais reconnu la validité, que le bey de Tunis lui-même n'a pas accepté en 1871...

En attendant, les journaux anglais continuent à discuter le traité tunisien dans un sens défavorable à la France. Le Daily Telegraph dit que la France commet une erreur si elle croit que l'Angleterre voit avec indifférence le renouvellement d'une politique qui rappelle le premier empire plus encore que le deuxième...

Le ministre n'est pas encore réconstitué en Italie. D'après une dépêche particulière adressée au National, M. Sella accepterait toujours la mission de former un nouveau cabinet, mais il se verrait dans la nécessité d'obtenir du roi le droit de dissoudre la Chambre. On dit que le roi, conseillé par MM. Farini, président de la Chambre, et le sénateur Marniani, s'y refuse obstinément...

Les Associations professionnelles. On sait que cédant, bien tardivement et bien à contre-cour, au mouvement irrésistible qui pousse le monde du travail vers l'association, le gouvernement s'est décidé à déposer un projet de loi sur les syndicats professionnels, destiné à effacer les funestes prohibitions de la loi du 17 mars 1791 et du code pénal...

Est-ce que M. Maccio continuerait à être le souffleur ordinaire du bey? Ou le croirait, à voir l'attitude machabéenne de Mohamed-el-Saïdock. Jeudi soir il signalait le traité de garantie avec le général Bréart, jeudi soir également, il cherchait à se dégager, en écrivant à Saïd-Pacha une lettre, dont les dépeches de Constantinople nous apportent aujourd'hui le texte. Le bey de Tunis affirme avoir déclaré au général Bréart qu'il signait « contrairement à la force »; assertion qui apparaît pour la première fois et nous arrive par voie diplomatique. Cet acte de duplicité du bey nous met dans la nécessité de valider de près à l'exécution du traité, d'autant plus qu'il est précédé de la signature, à Rome, de la République...

supérieures de la société, et qui ont réussi à constituer des corporations, pleines des plus belles espérances et déjà fortes par les heureux résultats qu'elles ont procurés. Ce sont ces types que la Révolution veut détruire, en écartant des syndicats professionnels auxquels elle consent à rendre la vie légale, quiconque n'exerce pas manuellement un métier...

Un journal qui reçoit les confidences du parti révolutionnaire avancé, la Ville de Paris, résistait même, ces jours derniers, aux sollicitations des sociétés de secours mutuels, qui dans le congrès qu'elles vont tenir à Paris, le mois prochain, se proposent de demander à bénéficier des avantages de la loi sur les syndicats. Cela n'est pas possible, dit à peu près ce journal, parce qu'il faudrait admettre les associations cléricales à en bénéficier également. Pour les catholiques et pour tout ce qui les touche, la Révolution n'a qu'une maxime et un procédé: les mettre hors la loi!

LES MAINS VIDES

Le XIX^e Siècle dit que les députés ne doivent pas revenir devant le suffrage universel « les mains vides ». Le XIX^e Siècle peut se rassurer à cet égard. Les Kroumirs, ce n'est que trop visible aujourd'hui, ont, en effet, servi de prétexte à une grande spéculation financière préméditée longtemps à l'avance.

- Voici la série des opérations qui résulteront de l'expédition de Tunisie. Elles sont exposées dans la circulaire de M. Barthélemy Saint-Hilaire: 1° Exploitation des mines de fer de Tabarka. Ces mines ont été proclamées les premières mines de fer du monde par M. Fuchs, professeur de l'Ecole des Mines de Paris; 2° Exécution des travaux du port de Bizerte, évalués à vingt millions; 3° Exécution des travaux du port de Tunis, évalués à cent millions; 4° Exécution d'un chemin de fer de Tunis à Gabès par Souze, chemin de fer déjà concédé en principe à la Compagnie de Bone et Guelma; 5° Percement de l'isthme de Gabès, et aménagement de la fameuse mer intérieure de l'Algérie, projetée par le commandant Roudaire. Les travaux du percement ont été évalués à vingt millions; 6° Construction de phares sur les côtes; 7° Irrigations, établissement d'eaux thermales, concessions de terrains pour l'agriculture. Cela fait beaucoup de travaux, beaucoup de gains à réaliser, beaucoup de millions à gagner. Qui réalisera ces gains? qui gagnera ces millions? Il est probable que les jouisseurs opportunistes et les agitateurs gambettistes ne sortiront pas de Tunisie « les mains vides! » (Gazette de France.)

NOUS VIEILLES BARBES

On lit dans Paris-Journal: Paris-Journal n'a point pris part à la querelle engagée sur la position de la question électorale: du mois de mars, où elle a commencé, à septembre ou octobre, où l'on procédera au renouvellement de la Chambre, il y a du temps. Il n'est pas mauvais que tout le monde ne s'en mêle pas à la fois. Nous aurons tout notre sans froid, quand bien des conservateurs, hélas! l'auront perdu. Mais la lettre que Monsieur le comte de Chambord vient d'adresser, à ce propos, à M. de Carayon, et qui montre combien sont regrettables ces discussions, dont les événements peuvent changer le cours, nous engage à insister sur une idée qui a déjà été émise dans ces colonnes. Lorsqu'il arrive, aux conservateurs de se diviser, c'est généralement par le fait de certains hommes de mérite et de talent, soit qu'ils

sont habitués à ranger parmi leurs chefs. Ces hommes obéissent, peut-être sans s'en douter, à des rancunes, à des préjugés, qui ne répondent plus à rien. Que font à la France d'aujourd'hui et 1851 et 1830? C'est la décadence. L'histoire ancienne, la France et la Ligue ne lui sont plus inconnues. Est-ce qu'elle a oublié les années dans cette bête de siècle, qu'on fera quelque chose de la loi des ports qui ne va pas périm, c'est d'oublier le passé, c'est d'aller de l'avant.

En quoi ceux que l'âge n'a vertit point qu'ils ont un pied dans la tombe, s'intéresseraient-ils à ces passions racheologiques? S'ils ont de la haine, c'est contre l'imbécilité et la violence, au triomphe desquelles ils assistent. S'ils forment un vœu, c'est celui de voir tomber les despotes incapables, dont le joug leur pèse. Ce qu'ils veulent, c'est non pas tirer vengeance de tel ou tel de ces vaincus, que traitent sans pitié certains esprits sans noblesse et sans portée, mais c'est de fonder, en employant les éléments qu'ils ont sous la main, un gouvernement de la délivrance.

Ces chefs, qu'il est inutile de nommer aujourd'hui, puisque nous ne faisons qu'indiquer de nouveau une idée qui a déjà figuré dans ces colonnes, se trouvent dans de mauvaises conditions, pour nous tirer d'affaire, pour nous conduire à la victoire. Ils ont réduit leur objectif à telle ou telle personne princière. C'est là leur politique. Il n'est attermolements, exceptions, intrigues, broutilles, qu'ils ne soulèvent, pour satisfaire ce bel idéal. De sorte qu'il n'y a rien à attendre d'eux, en fait d'action. Demain verrait se reproduire la tactique d'hier.

Le titre que nous avons écrit en tête de ces lignes est peut-être irrévérencieux. Mais comme il ne s'agit point ici de l'honorabilité de ces personnages, on peut bien leur appliquer le mot célèbre que les républicains de 1870 ont appliqué aux républicains de 1848. Vieilles barbes dit bien ce qu'il veut dire. La République a tiré grand profit de la mise à la retraite de ses vieilles barbes qui n'avaient peut-être aussi que le tort de professer des doctrines et des antipathies désormais sans raison d'être. On voit que nous ne flattons pas la génération qui arrive au détriment de la génération qui passe. Pourquoi ne ferions-nous pas ce qu'a si habilement et si utilement fait la République? Qui l'il faut avoir le courage de le dire à tous les groupes monarchiques, parce que tous en ont un égal besoin: « Débarrassez-vous de vos vieilles barbes, non pas par hécotombe imitée du massacre des innocents, mais par une sélection intelligente et résolue. » Les Chambres ne sont point des académies, où l'on couronne les citoyens qui se sont distingués au cours de leur carrière: ce sont des états-majors, où l'on enrégimente ceux qui ont le vigueur nécessaire pour mener leurs troupes à la bataille et à l'assaut. Pour cela, la foi et l'ambition valent mieux que l'âge et le découragement.

Si, au lieu de ces vieilles barbes, blanches et tristes, et tout en conservant ceux dont l'illustration jette un éclat réel, des jeunes hommes, dont les groupes monarchiques regorgent, étaient un peu moins tenus en tutelle, la curiosité et l'espérance du pays ne seraient-elles pas éveillées? Ces jeunes hommes, qu'il n'a pas vu se traîner dans toutes les ornieres, qu'il n'a pas connus sur tous les chemins de la déroute, le pays ne les prendrait-il pas en sympathie? Avec le personnel de 1848, jamais M. Gambetta n'aurait fait accepter la révolution de 1870. Ce n'est pas une aveugle ingratitude que nous préconisons là: c'est un sacrifice impérieux. Nous devons nous infuser du sang nouveau. Que si nous ne savons point nous y résoudre, la France, qui est lasse des tentatives toujours recommencées et toujours avortées, la France

ne suivra plus ceux qui n'ont pas réussi à lui épargner les épreuves dont elle souffre. Et puis, la génération qui arrive serait-elle donc perpétuellement exclue, elle qui est l'avenir, un profit de la génération qui passe, après avoir, hélas! été si méconnue? Telle est la question préliminaire que nous devons nous poser. Si dans chaque groupe, dans chaque parti, les hommes qui sollicitent leurs suffrages, ne sont pas uniquement ces monotones vaincus, ces sempiternels vaincus; que les deux tiers d'entre eux ne se sont pas encore usés à la peine; qu'ils peuvent en espérer d'autre moyen que le vieux jeu, et d'autre résultat que l'échec et encore l'échec; croyez-vous qu'ils ne reprendraient pas confiance, et qu'il serait bien indispensable de leur faire une bien longue profession de foi?

SONO NAPOLITANO!

Le bey et son entourage sont très irrités maintenant contre tout ce qui est italien, depuis qu'ils ne peuvent plus faire illusion sur le dévouement de la question tunisienne, grâce aux conseils trop fidèles et trop avisés de M. le consul Maccio. Il paraît même que M. Maccio ferait des visites moins fréquentes au bey, en présence de l'accueil de plus en plus froid qu'il y reçoit, il se trouve chaque jour plus isolé à mesure que les événements lui donnent tort. Il n'est pas, dit la Presse de Vienne, jusqu'à ces petits princes du Bardo, en présence de l'acte de plus en plus froid qu'il y reçoit, il se trouve chaque jour plus isolé à mesure que les événements lui donnent tort.

A cet égard, il est à regretter que M. Maccio dans l'affaire du Moutari, le jeune prince, interrompant son professeur au milieu de la leçon, lui dit à brûle-pourpoint d'un ton dédaigneux et narquois: — Alors, tu es italien, toi aussi? Il me prend une belle envie de le ramener, de piano ne trouva à balbutier que ces mots: — Non sono italiano, sono napoletano. En attendant cette réponse, le jeune prince ne put s'empêcher de s'écrier: — Fi!

Voilà en résumé, dit le journal viennois cité plus haut, les dispositions actuelles des Tunisiens à l'égard des Italiens: ces dispositions sont telles qu'il est impossible, un soulèvement se produisant en Tunisie, les Italiens seraient peut-être les plus exposés au ressentiment des indigènes. — R.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier) Séance du 16 mai PRÉSIDENCE DE M. LEON SAY BRUITS DE COULOIRS Le Maréchal Canrobert donne communication à ceux de ses amis qu'il rencontre dans les couloirs du Sénat, de dépêches particulières qui ont à propos d'un vœu adressé à l'expédition de Tunisie. Ces dépêches annoncent le succès d'une campagne que lui avait dirigée le général de la colonne de Moutari, et les Kroumirs. L'amiral de Montaignac qui connaît particulièrement le général Gladini, confirme la démission de l'ambassadeur d'Italie.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures. M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de l'amiral La Roncière Le Noury et prononce son éloge funèbre. L'ordre du jour appelle la discussion en 2me délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux institutions politiques existantes pour le conseil primaire. M. Ferroullat dépose son rapport, qui se termine par ces mots: « Quand le mal commence de regagner l'armée, le remède est le lendemain (applaudissements). » M. BERANGER dit que le projet de loi tient moins à l'émancipation de l'Instruction qu'à la paix politique. M. JULES FERRY, Président du Conseil des ministres, croit de voir intervenir dans la discussion (exclamations à droite.) Il déclare que le gouvernement est prêt à toutes les concessions les plus extrêmes. L'amendement Beranger est repoussé par 153 voix contre 109. Les articles 2 et 3 du projet sont adoptés. La discussion est renvoyée à demain. La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier) Séance du 16 mai 1881 PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA BRUITS DE COULOIRS Les couloirs présentent une grande agitation. On commente beaucoup et avec une certaine violence les articles de M. de Cassagnac sur le Peys, au sujet des conditions du traité franco-tunisien. On les trouve généralement anti-patriotiques. M. de Cassagnac est fort délaissé; on dit même qu'il serait disposé à demander raison à M. le prince de Léon, de certains propos qu'il eût émis sur son compte. LA SÉANCE A deux heures M. Gambetta déclare la séance ouverte. La Chambre examine et adopte plusieurs projets d'emprunt destinés à faciliter le tirage de la Banque de France. M. de Cassagnac a l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport sur la proposition de M. Bardoux sur la loi électorale. (Voix: Hélas, non!) La Chambre consulte, ordonne la lecture du rapport. Après cette lecture, M. Bayesat propose de lire la discussion à midi. M. de BAUDOUIN d'Asnon dit que de nombreux députés sont encore absents. (Démarches.) La discussion est très suivie. M. PAUL BERT, JAVIER DE LA MOTTE ET DE DOUVILLE-MAILLEFROY y prennent part. La Chambre consulte renvoie la discussion du rapport à jeudi.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des projets de loi portant modification de la loi du 21 juillet 1875, sur le recrutement de l'armée, la Chambre par 348 voix contre 300 rejette cette discussion à une date ultérieure. Viens ensuite la discussion en 2e délibération sur le projet de loi relatif aux applications professionnelles. M. GAMBETTA dit que le seul remède à la situation actuelle consiste dans la suppression des associations religieuses à la formation d'un parti nouveau. La suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée à 4 heures.

LETTERE DE PARIS

Paris, le 16 mai 1881. La détente de la situation extérieure, depuis le refus de M. de Bismarck d'accéder à la réunion de la conférence proposée par l'Italie pour examiner le traité franco-tunisien réagit sur les préoccupations parlementaires. Aujourd'hui, on a relégué au second plan les polémiques acrimonieuses de la presse anglaise, tel que le imbelle et sans intérêt et l'on regarde en souriant du côté de l'Italie, sous le coup d'une crise ministérielle, compliquée d'une dissolution de son Parlement et réduite, en tous cas, à un isolement complet! Dans ces conditions, la proposition Bardoux a reconquis le premier rang et c'est de l'issue de la patrie, attendu à la fin de la semaine, dont on s'inquiète en quelque sorte exclusivement. C'est en effet jeudi que commencera le débat. De tous les côtés de la Chambre, on éprouve le besoin d'en flairer. Du côté de la majorité, il semble que l'on ne se trouve vraiment indépendant que lorsqu'on ne se sentira pas sous le coup de ses promesses et de ses menaces qui se sont portées à la fin de la session d'hiver. Parmi les conservateurs, on croit qu'on ne saurait être fixé trop tôt afin de rallier dans un but commun toutes les fractions du parti. En attendant, il faut constater que l'effet du rapport de M. Boyssot est considérable. Si les ralliements à l'endroit de l'honorable rapporteur étaient faciles, les arguments, pour établir qu'ils sont trop dénués de sens et de portée, le seraient moins. Et ce qui le prouve, c'est que tous les organes opportunistes demandent du temps pour l'examiner. Comme si, depuis quarante-huit heures, ils ne le connaissent pas en entier. Vous verrez que la presse opportuniste déclarera demain qu'elle se réserve pour l'ouverture du débat en séance publique. Voici, du reste, un fait assez significatif à cet égard. Hier M. Gambetta a réuni à déjeuner, à Ville-d'Avray, ceux de ses lieutenants auxquels il a réservé une part dans la discussion, et, après un examen approfondi des arguments de M. Boyssot, les rôles ont été distribués. MM. Brisson, Floquet, Lockroy, interviendront successivement, et lorsque leurs contradicteurs, partisans du vote unanimité, auront répondu, c'est M. Gambetta lui-même qui se charge de donner le coup de masse, en résumant le débat et en relevant à toute la hauteur politique dont il est susceptible; en exerçant, en un mot, sur la majorité, sa fascination habituelle pour enlever le vote. Vous savez que la commission n'a admis aucun amendement, M. Gambetta et ses amis n'ont accepté également aucun. Des deux côtés on veut donc en finir complètement et promptement. Quant aux chances du scrutin de liste, elles disparaîtront en grande partie si M. Gambetta venait à manquer au débat. C'est vous dire assez que, dans la lutte qui se prépare, l'influence, le talent, la personnalité du président de la Chambre formeront le poids principal, sinon unique, de la balance. Ce qui fait croire généralement que les conséquences du vote pourront aller bien au-delà du maintien du statu quo électoral. En tous cas, si le scrutin d'arrondissement l'emporte, il ne faut pas compter sur des harangues politiques bien triomphantes du chef des gauches à Cahors. Etait-il cinq cents, étaient-ils quatre cents ou seulement trois cents, les assistants à la réunion d'hier, de l'Alcazar, pour décider du choix du candidat républicain dans le scrutin de liste, l'assentiment? Quoi! qu'il en soit de ces chiffres, non suspects, car ils sont extraits de la République française, de la Siècle et de la Justice, tous partisans plus ou moins avoués d'une candidature aussi accentuée que possible, toujours est-il que ce n'est pas une piètre idée du républicanisme de l'arrondissement.

La situation électorale n'est plus intacte, ce qui rend sinon impossible, du moins fort difficile, l'entente sur un seul nom. « Renoncez-vous donc après cela si, dans quelques jours, de la suite du scrutin qui tranchera la question entre le scrutin de liste et le scrutin d'arrondissement, surtout si le scrutin d'arrondissement, l'emporte, M. Gambetta ne lance pas un nouveau candidat dans le scrutin. » Ce qui est du reste considéré comme une maladresse de la part de M. Anatole de la Forge qui, dans ses fonctions officielles, a dû acquiescer une expérience administrative et quelque peu pratique, c'est de s'être embâillé en faveur de la révision de la Constitution et de l'autonomie communale. Ses déclarations qui seraient de mise vis-à-vis des électeurs de Belleville, de Montmartre, de Vanclaire ou de Montrouge, produisent un effet déplorable dans les quartiers de l'habourg Montmartre, de Saint-Georges et de la Chaussée-d'Antin qu'il aspire à représenter et qui n'hésiteront jamais à le renvoyer au pouvoir central et le désorganiseront par le fait de la démission de l'administration communale; sans compter qu'ils ne sont